

C.C.A.S. de Cornillon-Confoux
CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCES-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre deux mil vingt quatre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le neuf octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de séance de Annick De Montandon.

Présents : Annick DE MONTANDON, Martine BUENO-GELEY, Francine CHIAPELLO, Josiane LE CHEVALIER, André GRAVIER

Excusé(e)s : Daniel GAGNON, Georges LOUVARD, Joelle KANEL, Annie QUERTAINMONT

Nombre de présents :	5	Nombre d'excusés :	4
Nombre de procurations :	0	Nombre de votants :	5

La présidence de séance fait l'appel et constate le quorum.

Madame la Présidente rend hommage à Josette Mounet, disparue le 7 août 2024 et demande aux conseillers présents d'observer une minute de silence.

[une minute de silence est respectée]

Elle informe que le poste de représentant des personnes âgées au sein du conseil d'administration est désormais assuré par Monsieur André Gravier. Elle lui souhaite la bienvenue.

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Désigne Martine Bueno-Geley secrétaire de séance et le secrétaire de mairie auxiliaire

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 avril 2024

3- SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALLIAGE

Délibération n°2024-06

Vu le budget primitif 2024 du CCAS, et notamment le chapitre 65,

Mme De Montandon évoque le travail effectué par le Pôle info seniors et l'appui que cette structure lui apporte dans le cadre de la gestion de dossiers de personnes âgées. Elle rappelle que

le CCAS ne verse plus de subvention à la Croix rouge et propose d'attribuer à Alliage une subvention de 350 €. Elle indique réfléchir à faire adhérer le CCAS à l'association en 2025 (le montant de la cotisation serait autour de 455 €/an).

Mme Chiapello demande si une communication est faite sur l'aide proposée par Alliage. Mme De Montandon lui répond que oui mais l'adhésion serait justement l'occasion de communiquer davantage.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention de 350 € à l'ALLIAGE (Association locale de Lien d'Information et d'Accompagnement Gériatrique)
- Charge le Président, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

4- QUESTIONS DIVERSES

Mme De Montandon indique que le repas du CCAS se tiendra à nouveau à l'Oppidum cette année. L'édition 2023 s'était très bien passée, une bonne ambiance, un traiteur satisfaisant, une animation super. Mme Bueno-Geley souligne l'intérêt de disposer du choix entre viande et poisson.

Mme De Montandon indique qu'en conséquence l'édition 2024 serait dans le même format et dans la même jauge (80 personnes).

Mme De Montandon souhaite qu'un élu municipal soit présent à chaque table.

La date retenue pour le repas est le jeudi 19 décembre.

Mme De Montandon évoque ensuite la question des colis. Elle indique que 79 colis doubles et 56 colis simples devraient être distribués cette année (personnel inclus), chiffres stables par rapport à l'an passé.

Après avoir présenté les différentes formules proposées par les prestataires, il est choisi de rester dans la même gamme de prix. Il est également décidé de privilégier le bloc de foie gras et de retirer les petits financiers du colis en compensation.

Mme De Montandon demande si les élus ont eu des échos de problématiques sociales sur la commune. Mme Le Chevalier évoque la situation d'un habitant du nord de la commune. Mme De Montandon conseille de l'informer de l'assistance proposée par Alliage/Pole info seniors.

Mme Bueno-Geley et Mme De Montandon informent avoir tenus un stand de vente de brioches au marché du mardi au bénéfice de l'association Les Papillons Blancs, qui agit pour l'aide et le soutien aux handicapés mentaux et leurs proches (insertion sociale, autonomisation, activités en foyer,...). Mme Bueno-Geley informe que l'association prévoit une autre manifestation courant novembre à l'institut La Pinède, sur la route de Pélissanne à Salon de Provence, avec un marché de Noël de 20 à 30 exposants. Une information sera diffusée sur les réseaux sociaux de la commune.

Mme De Montandon fait le bilan des kits menstruels mis à disposition par le CPTS du Pays salonnais et l'association Etinc'Elles. Six kits ont été mis à disposition. L'accueil de la mairie n'a reçu qu'une seule demande.

La séance est levée à 11h05.

Le secrétariat de séance

La Présidence de séance

La vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.